

Procédure à suivre pour la cession de contrat

Céder votre/vos contrat(s) en 4 étapes :

1. Munissez-vous d'une facture, complétez et signez le formulaire ci-joint avec le client cessionnaire (repreneur) du/des contrat(s) et le client cédant.
2. Rassemblez l'ensemble des pièces justificatives demandées pour la cession :
 - Cession à un proche : une photocopie des deux cartes d'identité, celle du client cédant et celle du client cessionnaire (repreneur).
 - Cession suite à un décès : une photocopie de la carte d'identité du client cessionnaire (repreneur) ainsi qu'une photocopie de l'acte de décès.
 - Cession suite à une transmission/vente de société : une photocopie du procès-verbal de l'assemblée générale et une copie des statuts de la société.
3. Renvoyez l'ensemble des documents au Service Client VOO à l'une des adresses suivantes :
 - Service Client VOO Ans :
Rue Jean Jaures, 46 - 4430 Ans (Fax : 04/242.85.88)
 - Service Client VOO Bruxelles / Service Client VOO Charleroi :
PB 80000
Bureau de Poste Gosselies
6041 Gosselies
(Fax : 071/96.71.55)
4. S'il choisit de régler ses factures VOO par prélèvement automatique, le client cessionnaire (repreneur) doit compléter le formulaire de domiciliation situé dans le bas du formulaire de demande de cession.